

La crèche est-elle une catastrophe psychique ?

**La crèche est-elle une catastrophe psychique ?

Les enfants sont acceptés en crèches dès l’âge de deux mois. Pourtant, certains spécialistes estiment qu’à ce stade, le bébé est plongé dans un milieu inapproprié à son développement. En décembre 2007, l’Union des Psychanalystes Allemands avait souligné avec force le danger et les graves séquelles qui résultent du fait qu’on mette les tout-petits enfants à la crèche avant leur 3éme année. C’est dans les 3 premières années que les enfants posent les bases de leur confiance en eux et aussi à cette période qu’ils fondent leur capacité à avoir des relations stables.**

La crèche est-elle une catastrophe psychique ?

Les enfants sont acceptés en crèches dès l’âge de deux mois. Pourtant, certains spécialistes estiment qu’à ce stade, le bébé est plongé dans un milieu inapproprié à son développement. En décembre 2007, l’Union des Psychanalystes Allemands avait souligné avec force le danger et les graves séquelles qui résultent du fait qu’on mette les tout-petits enfants à la crèche avant leur 3éme année. C’est dans les 3 premières années que les enfants posent les bases de leur confiance en eux et aussi à cette période qu’ils fondent leur capacité à avoir des relations stables.
Rejoins par de nombreux psychanalystes, psychologues et pédagogues français sur ce sujet voici par ex. ce que Miriam Rasse, psychologue en crèches et directrice de l’Association Pikler-Loczy France explique : « la collectivité n’est pas un besoin pour un petit mais un choix ou une nécessité pour les parents. Un nourrisson n’a pas la maturité psychique suffisante pour vivre hors de son milieu familial. Sa principale tâche est de construire son individualité et non pas de faire attention à l’autre. Il est important de rappeler, qu’à la naissance, l’enfant n’a pas conscience qu’il est une autre personne. Il se confond avec sa mère, son entourage ou son environnement. Vers 8 mois, il commence à comprendre que sa mère et lui ne forment pas un tout, d’où la peur de la séparation »
Le petit enfant n’est pas encore capable de raisonner sur la séparation d’avec la personne à laquelle il tient le plus. Et chaque jour, il a ce sentiment que sa maman va le quitter et qu'elle ne reviendra plus jamais !

Nous concluons que ce mode de garde est une catastrophe pour l'âme de l'enfant, un traumatisme qui a même des effets physiques durables décelables dans son cerveau.

Chers téléspectateurs, tous ceux qui ont connaissances de ces études et constats et qui continuent quand même à promouvoir l’encadrement en crèche pour tous et partout se rendent coupables de la destruction psychique des tous petits enfants.

**de xc**

**Sources:**

Sources :

Discours de Prof. Dr. Leisenberg, juillet 2014, Bad Nauheim

[www.gemeindenetzwerk.org/?p=11191](https://www.gemeindenetzwerk.org/?p=11191)

[www.infobebes.com/Bebe/Quotidien/Modes-de-garde/La-creche/Creche-les-experts-partages-sur-les-bienfaits-pour-Bebe](https://www.infobebes.com/Bebe/Quotidien/Modes-de-garde/La-creche/Creche-les-experts-partages-sur-les-bienfaits-pour-Bebe)

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

---

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.